

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



Hors du « communautaire » point de salut ?

Michel Sénécal

Numéro 6 (46), automne 1981

Médias communautaires ou médias libres

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034959ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034959ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Sénécal, M. (1981). Hors du « communautaire » point de salut ? *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (6), 43–44. <https://doi.org/10.7202/1034959ar>

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 1981

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Hors du « communautaire » point de salut ?

En novembre 1978, suite à près de quatre ans d'aide financière et technique aux groupes d'animation ou d'intervention vidéo, le MCQ décidait de les priver radicalement de toute subvention. Le motif invoqué : « peu d'implication de ces groupes dans la collectivité ». La seule raison de ne pas correspondre adéquatement au critère concernant l'obligation d'une participation populaire à la gestion et à l'orientation servait de prétexte à la mise au rancart définitive des groupes vidéo.

Face à cette attitude pour le moins surprenante du MCQ, les groupes vidéo ne tardèrent pas à réagir. Leur réponse est d'ailleurs tout à fait claire : « secondarisant l'aspect participatif, les groupes (vidéo) se tournent prioritairement vers l'intervention. Ils se veulent ainsi partie prenante des luttes et des revendications des milieux les plus défavorisés au plan socio-économique et culturel. C'est pourquoi les groupes de vidéo-intervention se définissent comme des outils communautaires de communication au service des luttes populaires. (...) Ne plus nous reconnaître sous prétexte que nous ne correspondons pas à la définition du « communautaire » du MCQ, c'est nier tout le travail d'animation-information-formation effectué au cours des années et mettre en doute notre enracinement auprès des groupes populaires. C'est nier les besoins de ces milieux. (...) Tous s'accordent à dire qu'il est « normal » que nous ne répondions pas aux critères, ces derniers ne s'appliquant pas à la vidéo-intervention¹ ».

Sur la base de ce plaidoyer, deux remarques s'imposent. D'une part, la conception ministérielle du communautaire semble peu adaptée aux besoins des milieux populaires, auxquels s'efforçaient de répondre ces groupes vidéo ; d'autre part, au lieu d'interroger d'abord ces besoins afin de modifier les critères de la communautarisation, on retire abondamment toute forme d'aide.

Cette mesure pour le moins peu démocratique laisse songeur surtout lorsqu'elle est reliée au non respect du travail accompli et qu'elle fait fi des besoins exprimés. Serait-ce encore là, à l'image de l'APLQ, trop politique et pas suffisamment culturel et communautaire que de parler de luttes et de culture populaires ?

Par ailleurs, ces expériences de vidéo d'intervention, surtout urbaines, se démarquent de l'usage du câble comme instrument de diffusion en privilégiant la diffusion collectivisée (en circuit fermé) où l'interaction, contrairement aux rapports individualistes/individualisants de la réception mass-médiatique, est possible et recherchée. D'ores et déjà, cette option les rend inutiles dans les stratégies de développement d'un éventuel réseau étatique, contrairement aux radios et télévisions communautaires. Le prestige et la reconnaissance étrangères que valurent aux initiateurs gouvernementaux des organismes comme le Vidéographe — lui aussi soustrait de l'aide étatique — ne semblent plus, quelques années plus tard, peser lourd dans la balance du pouvoir.

Ces groupes de production et d'intervention vidéo, composés en général d'une dizaine de praticiens de l'audio-visuel, en tout temps bénévoles, tentent de mettre au service des groupes populaires, syndicaux et autres des documents réalisés soit sur leur propre base, soit avec la collaboration des milieux concernés. D'étroits liens se sont tissés avec différents groupes : chômeurs, femmes, étudiants, assistés-sociaux, et de nombreux groupes de pression et de défense des droits sociaux (logement, éducation, santé). La complicité développée entre ces organismes dépasse de loin la participation fictive exigée par le MCQ qui ne se résume bien souvent qu'à l'achat d'une carte de membre ou d'une présence stable aux assemblées générales. À leur manière, les organismes populaires s'impliquent beaucoup plus par leur concours à la promotion et à la diffusion des productions ou par leur apport critique. À l'exception des contributions volontaires de ces organismes pour la location de documents et la distribution dans des institutions scolaires ou des lieux publics, l'auto-financement ne provient que des énergies et du temps bénévole investis par les réalisateurs engagés dans la production. Conséquemment, ces derniers assurent majoritairement la survie de l'organisme. Cette réalité est toutefois trop peu souvent mentionnée bien qu'elle demeure un bon indicateur de l'esprit de leur intervention.

Cela contredit le jugement hâtif du MCQ, qui aurait eu tout avantage à étudier plus avant les réalités de ces groupes. Il

y a notamment toujours eu un appui et une implication des milieux concernés mais pas de la manière que l'entend et l'impose l'État. Par ailleurs, les groupes collaborateurs font eux-mêmes l'objet de retraits ou de coupures de subventions (le cas des OVEPs² particulièrement) en raison des sévères restrictions budgétaires qui affectent en priorité le secteur des Affaires sociales. Aussi, ces organismes sont-ils loin d'être en mesure de soutenir les pratiques médias, puisqu'ils éprouvent eux-mêmes des problèmes de survie. Par contre, ces organismes sociaux comptent expressément sur ces productions des groupes vidéo pour leurs activités d'éducation, d'animation ou de mobilisation. Ici aussi, les limites et l'incertitude des efforts bénévoles, alliées aux problèmes de subsistance, justifient amplement qu'il n'y ait qu'une participation indirecte et ponctuelle aux activités des groupes vidéo. Cette situation n'est pas étrangère à celles des autres expériences de médias communautaires.

Si, aujourd'hui, aux dires du MCQ, la réalité de ces groupes vidéo n'est que le seul fait de quelques individus, il s'agit d'une vue strictement légaliste et fonctionnariste coupée de la réalité plus complexe de la lutte quotidienne pour la survie et des besoins de plus en plus urgents de se doter d'information et d'éducation populaire. Loin de le comprendre, l'État

semble de toutes façons peu s'en soucier. La détermination dont font preuve présentement certains groupes vidéo (Groupe d'intervention vidéo (GIV), Vidéo femmes (Québec) et autres), un organisme d'accès comme le vidéographe ou l'opposition récente de quelques autres expériences de ce type³, pourrait être le meilleur exemple d'indépendance et de riposte que l'on puisse servir à l'État. Surtout, après bientôt trois ans d'absence de son soutien technique et financier. Hors des normes du « communautaire » tout reste possible.

M.S.

Notes

¹ Regroupement des groupes de vidéo-intervention, « L'histoire de la vidéo intervention : un autre exemple du sous-développement des médias communautaires », Québec, texte photocopié, 1979, p. 7.

² OVEP : organisme volontaire d'éducation populaire.

³ Pour plus de données à ce sujet, consulter le dossier sur la vidéo, (partie sur le Québec), revue *Cinémaction*, publication à venir, Paris, 1981

ou l'article de Gendron, Louise « Du macramé électronique », *La vie en rose*, n° 4, déc., jan., fév., Montréal, 1980-81.